

COMMUNE DE SAINS-EN-AMIENOIS

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2014

Le 12 juin 2014, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre LEPOETRE, Maire.

Sont présents : M. Pierre LEPOETRE, Mme Marie-Bénédicte PAPILLON, M. François SARA, Mme Isabelle BRIOIS, Mme Marie ZOUINI, M. Bruno DEPIERRE, Mme Michèle DEFERT, Mme Chantal THOMAS, M. Patrick LELIEVRE, M. Jean-René DECLE, Mme Michèle ROUSSEAU, M. Frédéric PETIT.

Sont excusés : M. Marc LECLERCQ qui donne pouvoir à M. Pierre LEPOETRE, M. Michel TRUFFAUT qui donne pouvoir à M. François SARA

Est absente : Mme Nathalie LOUVIOT

Mme Marie-Bénédicte PAPILLON est élue **Secrétaire de séance**.

Le **quorum** étant atteint, le Conseil municipal peut donc délibérer valablement.

Monsieur LEPOETRE demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le procès verbal de la réunion précédente. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 29 avril est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- 1) Commission communale des impôts directs
- 2) Indemnités des élus
- 4) Indemnités du comptable
- 3) Taxe d'urbanisme : remise gracieuse pour pénalités de retard
- 4) Informations diverses

1 - 1) Commission communale des impôts directs

Monsieur LEPOETRE explique qu'elle doit être composée de 24 personnes volontaires susceptibles de siéger et propose les noms suivants :

M.	KIFFER	Claude	M. TAQUET	Hervé
M.	PANIER	Pierre	M. CAMERLYNCK	Denis
M.	SCHIMEL	Jean	M. JARROUX	Jean-Pierre
M.	GODRET	Daniel	M. GOSSET	Jacky
M.	LAMBERT	Henri	M. PONCET	Raymond
M.	LECHIFFLART	François	M. THURETTE	Jean-Marie
M.	de COLNET	Régis	M. CHATELAIN	Serge
M.	BEAUCOUSIN	Daniel	M. DEGRENDEL	Michel
Mme	CHAPON	Marie-France	M. d'ORSETTI	Olivier
M.	VETRINO	Georges	M. GALLY	Jean-Michel
M.	DELECOLLE	Michel	M. LEPAGE	Eric
M.	COCQUERELLE	Olivier	M. LELEU	Dominique

Cette liste doit être remise aux services fiscaux qui choisiront 12 personnes (6 titulaires et 6 suppléants).

Monsieur SARA demande quel est le but de cette commission. Monsieur LEPOETRE répond qu'elle se réunit une fois par an et émet un avis sur l'évaluation et la mise à jour des propriétés bâties nouvelles ou non.

Monsieur PETIT souhaite savoir comment ces 24 personnes ont été choisies, si elles appartenaient à la commission précédente ou si ce sont uniquement des connaissances de Monsieur LEPOETRE. Celui-ci répond que certaines y siégeaient déjà, d'autres non mais qu'il a dû trouver des personnes capables de donner un avis, connaissant le sujet et propriétaires d'un bien sur Sains. Monsieur PETIT ainsi que Madame ROUSSEAU regrettent que le Conseil n'ait pas été consulté afin de proposer d'autres noms que ceux retenus.

Le vote est fait à main levée.

La liste des 24 noms proposée par Monsieur. LEPOETRE est acceptée par 11 voix pour, 1 abstention (M. DECLE) et 2 contre (Mme ROUSSEAU et M. PETIT).

2) Indemnités des élus

Monsieur LEPOETRE explique à l'assemblée qu'il souhaite donner une délégation sécurité à Monsieur LELIEVRE qui est également délégué auprès de la FDE 80.

Monsieur le Maire propose de l'indemniser sur la base de 3% de l'indice 1015 soit 114.04 € brut par mois.

Monsieur DEPIERRE demande ce qu'englobe le terme sécurité notamment s'il s'agit de la sécurité des personnes et routière.

Monsieur DECLE souhaite savoir si la sécurité des biens est incluse dans la délégation.

Monsieur LEPOETRE répond qu'il s'agit de la sécurité des personnes. Monsieur DECLE le regrette vivement, cet avis étant partagé par Messieurs DEPIERRE et PETIT au vu du nombre de cambriolages et vols recensés dernièrement sur la commune.

Monsieur LEPOETRE propose ensuite de passer l'indemnité de Monsieur TRUFFAUT, conseiller délégué en charge des finances de 6 à 9% de l'indice 1015 et justifie cette augmentation par le travail à effectuer

Madame PAPILLON demande combien, après le vote de ces indemnités il restera sur l'enveloppe globale. Monsieur LEPOETRE répond un peu moins de 2%.

Le vote est fait à mains levées.

3 Abstentions (B DEPIERRE, JR DECLE, F PETIT), 11 Pour

Les indemnités ci-dessus sont votées à la majorité.

2) Indemnités du comptable

Monsieur LEPOETRE explique que, le comptable ayant fait valoir son droit à la retraite au 1^{er} mai 2014, il convient de lui verser l'indemnité due au titre de l'année 2014. Le montant de l'indemnité est de 149.95 Brut.

Monsieur SARA se dit surpris que cet agent de l'Etat touche aussi une indemnité des communes. Monsieur LEPOETRE répond qu'il s'agit là d'une coutume justifiée par le fait qu'il certifie les comptes sur ses biens propres et qu'elle n'est aucunement obligatoire. L'indemnité au comptable est donc votée à l'unanimité par 14 voix pour.

3) Taxe d'urbanisme : remise gracieuse pour pénalités de retard

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un habitant de Sains ayant payé avec retard sa taxe sur permis de construire, une pénalité de retard de 141 € lui a été signifiée par le Trésor Public pour laquelle il demande une remise gracieuse.

Après en avoir débattu,

Cette remise gracieuse est votée à l'unanimité par 14 voix pour.

4) Informations diverses :

Monsieur LEPOETRE donne les informations suivantes :

✓ **Un défibrillateur est à disposition dans la commune.**

Madame ZOUINI demande où il se trouve. Monsieur LEPOETRE répond qu'il se trouve dans la salle Espérance et souligne que c'est là tout le problème car peu de gens savent qu'il se trouve dans la salle.

Il nous informe également qu'il faut savoir s'en servir et qu'à cet effet une formation sera organisée le 1er juillet entre 16H00 et 19H30 pour les élus, les employés communaux, les associations et les administrés qui le souhaitent avec un nombre de places limité : 3 groupes d'une dizaine de personnes par session de formation d'une heure.

Sont intéressés : Madame THOMAS à la session de 16H, Monsieur LEPOETRE à celle de 17H15 et Mesdames ZOUINI, ROUSSEAU et PAPILLON à celle de 18H30.

Monsieur SARA signale qu'un autre défibrillateur est à disposition à la halle des sports.

Madame PAPILLON demande pourquoi il est à disposition mais enfermé dans la salle des fêtes, le but étant de pouvoir l'utiliser rapidement en cas de besoin. Monsieur LEPOETRE confirme qu'en cas de nouvel aménagement il faudra revoir cela pour le rendre accessible, à l'extérieur.

✓ **La gendarmerie** qui ne peut nous piloter dans notre démarche pour créer un groupe de « voisins solidaires » viendra à la rencontre des Samoisiens et répondra à nos questions le 24 juin à 20H00 à la salle des fêtes.

✓ **Réunion de la commission** « appels d'offres travaux de l'église » a eu lieu ce mardi 10/06. 7 enveloppes ont été reçues et sont en cours d'analyse par l'architecte, le choix qui sera à faire sera proposé lors d'un prochain conseil début juillet pour travaux à prévoir en septembre 2014.

✓ **La prochaine réunion pour les écoles aura lieu le 16/06**, un point définitif sera alors fait pour la prochaine rentrée 2014/2015.

✓ **Commissions à venir** : affaires économiques le 18/06, scolaire le 25/06

✓ **Elections sénatoriales** : une réunion de conseil est prévue le 20 juin prochain à 18h30 afin d'élire les délégués et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. La parité étant obligatoire, il faudra donc 3 femmes et 3 hommes. Monsieur LEPOETRE demande à ceux qui souhaitent être candidats de le faire savoir par mail.

✓ **Certiphyto** : Monsieur DUMOUCHEL vient d'obtenir son certificat applicateur qui lui permettra non seulement d'utiliser les produits phytosanitaires mais aussi d'être le référent pour leur choix.

Interventions diverses :

Monsieur DEPIERRE propose que l'on étudie la possibilité d'installer un panneau d'affichage dans le village à prévoir au budget 2015.

Monsieur PETIT demande, suite à la réunion du 04/06 quand seront prises les décisions sur les rythmes scolaires (embauches, etc...), Madame BRIOIS l'informe que le 25/06 la commission reçoit tous les intervenants. Monsieur LEPOETRE ajoute que les besoins exacts seront évalués pour début juillet.

Monsieur DECLÉ souhaite savoir si le dossier des bus d'Amiens Métropole avance. Monsieur LEPOETRE a rencontré Messieurs GEST et RIFFLART dernièrement, il semblerait qu'il soit possible de répondre favorablement au passage de bus supplémentaires sans autres précisions pour le moment.

Madame PAPILLON demande quels sont les besoins en aide pour l'organisation de la fête du village. Monsieur SARA annonce qu'il transmettra un tableau sur lequel chacun pourra se positionner par tranches horaires et sur postes à pourvoir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H35.